



attac

Le Courriel d'information

n° 179 – Mardi 24 octobre 2000.

NOUS, ATTAC

Dans ce numéro

- 1- ATTAC Europe
- 2- Taxe Tobin
- 3- Une autre Europe, pour un autre monde
- 4- La clause du citoyen le plus favorisé
- 5- En Quête du Grisbi
- 6- Et l'AG d'ATTAC France
- 7- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

En bref...

- 1- ATTAC Europe. Une réunion des différents ATTAC vient d'avoir lieu, une occasion de faire le point ensemble.
- 2- Taxe Tobin. C'est au parlement européen, aujourd'hui.
- 3- Une autre Europe pour un autre monde. Pourquoi se mobiliser pour être le 6 décembre à Nice ? Le point de vue des liégeois d'ATTAC.
- 4- La clause du citoyen le plus favorisé. Voici une idée pour laquelle nous vous invitons à collaborer afin qu'elle se développe. A l'instigation d'un groupe local de l'Essonne, elle nous permettrait peut-être si elle se concrétisait de faire avancer la cause de l'Europe et de la citoyenneté.
- 5- En Quête du Grisbi. Des comités ATTAC de Midi Pyrénées et de l'autre côté de la frontière de Catalogne se prépare à une vaste opération autour du paradis fiscal qu'ils partagent : l'Andorre.
- 6- Et l'AG d'ATTAC France. Afin de finir ce numéro plus particulièrement consacré aux associations ATTAC voici un rappel pour les retardataires français qui n'auraient pas encore tout prévu.

ATTAC Europe

Des représentants d'ATTAC de 10 pays européens se sont réunis vendredi dernier à Paris. C'est la deuxième réunion du genre cette année. Celle-ci était cependant marquée par une évolution très concrète des différents mouvements ATTAC un peu partout. Ainsi probablement dans un avenir proche des campagnes communes verront le jour en particulier sur certains des thèmes qui nous sont communs : la Taxe Tobin bien évidemment, mais aussi les paradis fiscaux, l'Organisation Mondiale du Commerce et la crise de la dette ainsi que les fonds de pensions et l'épargne salariale. Ces deux derniers problèmes sont aussi des sujets de mobilisations dans différents autres pays européens. Nous croyions à lire les petites phrases assassines, que nous étions les derniers des Mohicans... nous découvrons par la pratique que nous sommes ni les derniers, ni

une tribu, mais bien des citoyens et citoyennes un peu partout qui s'élèvent contre la financiarisation de la société. Une bonne nouvelle donc.

D'autres rendez-vous vont faire apparaître clairement les ATTAC européens et nous permettre de mobiliser très largement. Le premier d'entre eux aura lieu à l'occasion du sommet européen de Nice, le 6 décembre prochain.

Malheureusement cette réunion a débuté par l'annonce que l'amendement n°206 au projet de loi de finances au projet de loi de finances pour 2001 avait été repoussé par 39 voix contre 22 voix. Mais la Taxe Tobin va revenir dès que possible dans les discussions de l'Assemblée nationale française. C'est une promesse. D'autant que l'amendement avait pris la forme originale de demander l'instauration



attac

« symbolique » d'une taxe sur les transactions de change à un taux de 0%. Comme quoi les résistances ne sont pas économiques mais bien politiques, pire idéologiques.

La question revient déjà demain au Parlement européen (voir l'article ci-après). En Espagne elle est apparue positivement dans des parlements locaux (Ibiza et les Baléares) et au sein de conseils municipaux à L'Hospitalet de Llobregat et à Llogosta en Catalogne. Même si dans ce pays pour le moment des demandes ont été repoussées au Sénat, la question est dans l'air et devrait se concrétiser à nouveau en différents endroits.

C'est en Belgique que la question continue de progresser par l'instauration d'un groupe de travail à la Commission des Finances du Sénat belge. Le but est de mettre au point une proposition qui pourrait être votée majoritairement afin que le gouvernement belge saisisse le Conseil Supérieur des Finances. Son rapport permettrait au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires lors de la présidence belge de l'Union européenne au deuxième semestre 2001.

Mais comme à ATTAC on aime bien insister sur les questions essentielles... nous serons tous là pour rappeler les choses le 6 décembre dans les rues de Nice et sûrement ailleurs en Europe... Ca c'est pour la fin de la présidence française. Pour la présidence suivante, le 6 janvier 2001, nous préparons aussi une chaude réception : lancement officiel d'ATTAC Suède le 6 janvier à Stockholm (déjà 3000 membres et 15 groupes locaux) et grande manifestation le 9 à l'occasion du premier sommet européen dans ce pays.

Entre temps, le ministre des Affaires étrangères finlandais lors d'une visite officielle en France, nous aura invité à le rencontrer... Et sans doute très prochainement une grande campagne citoyenne... A suivre et surtout à bientôt.

Laurent Jésover. Rédacteur journal@attac.org

Taxe Tobin

Débat sur la taxe Tobin au Parlement européen le mardi 24 octobre

Un débat sur la taxe Tobin aura lieu le mardi 24 octobre en séance plénière du Parlement européen à Strasbourg lors de l'heure des questions au Conseil de 18h à 19h.

A l'initiative de l'intergroupe "Taxation du capital, fiscalité, mondialisation" (parrainé par ATTAC, War on Want, Solidar), une dizaine de Députés européens de différents pays ont déposé des questions au Conseil sur la taxation des transactions financières internationales. Pour les Députés membres de l'intergroupe, l'Europe doit jouer un rôle leader dans la lutte contre la spéculation financière, la mise en place de nouvelles régulations internationales et l'aide aux pays en développement.

C'est le voeu qu'a exprimé l'Assemblée parlementaire ACP-UE, représentant des Parlementaires des 15 pays de l'Union et de plus de 70 pays de l'Afrique des Caraïbes et du Pacifique en se prononçant le mercredi 11 octobre 2000 pour la création d'une taxe de type Tobin.

Les Députés européens demanderont à la Présidence française du Conseil de saisir les instances européennes d'une proposition visant à instaurer une taxe sur les transactions sur les devises opérées sur les places financières situées au sein de l'Union européenne.

Pour les membres de l'intergroupe, l'heure n'est plus à exprimer sa sympathie pour la taxe Tobin ou à se renvoyer la balle d'un pays de l'Union à l'autre, mais à prendre une initiative concrète pour faire de l'Europe la première zone Tobin.

Harlem DESIR et Glyn FORD, Députés européens et respectivement Président et Secrétaire de l'intergroupe "Taxation du capital, fiscalité, mondialisation"

Une autre Europe pour un autre monde

Liège – Nice - Bruxelles

Après le Sommet européen de Biarritz, sous présidence française, les 13 et 14 octobre 2000, le Sommet de Nice, les 7 et 8 décembre prochains, revêt un enjeu très concret pour tous ceux et celles qui luttent pour une autre Europe, une Europe sociale, démocratique, solidaire, ouverte aux peuples du monde.

Si nous laissons les mains libres à la Commission et au Conseil européen des chefs d'Etats et de gouvernements, la Conférence intergouvernementale de Nice ouvrira encore plus largement la porte à la régression sociale, alors que la riche Europe des quinze compte déjà près de 18 millions de chômeurs complets et 62 millions de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté.



attac

LES ENJEUX DE NICE

Les enjeux de Nice méritent à eux seuls une large mobilisation européenne.

La Charte des droits fondamentaux.

Déjà approuvée au Sommet de Biarritz, avec l'objectif d'être proclamée au Sommet de Nice, celle-ci pourrait devenir un instrument de régression sociale et démocratique, d'autant que le droit européen est censé primer sur le droit national.

Cette Charte renie le droit au travail qui devient " le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie... ". Ainsi, les employeurs et les Etats n'ont plus d'obligations, si ce n'est de laisser chacun(e) libre de travailler...ou de survivre! C'est d'ailleurs pour cela que les auteurs de la Charte, rédigée par une " Convention " composée de 63 membres représentant la Commission et le parlement européens, les gouvernements et les parlements nationaux des Quinze, ont justifié l'inscription de droit de travailler dans le chapitre LIBERTE. Le texte supprime " le droit à prestation " : ce qui peut remettre en cause les réglementations sur les allocations de chômage. Pas d'interdiction de licenciements non plus, mais " une protection contre tout licenciement injustifié " ! Ce point de la Charte doit être mis en rapport avec les " Grandes Orientations de Politiques Economiques " (GOPE) de la Commission et du Conseil européens qui sont un rouleau compresseur sur les systèmes de protection sociale. Ces GOPE indiquaient déjà en décembre 1996: " Pour obtenir les résultats voulus, un élargissement de l'échelle de salaires vers le bas suppose une réduction de 20% à 30% du coût salarial des activités peu qualifiées, comme cela a été le cas par exemple aux Etats-Unis, dans les années 1970 et 1980. En outre, pour être efficace, une telle mesure nécessiterait en Europe une réduction équivalente des allocations de chômage et des prestations sociales afin d'éviter " le piège de la pauvreté "

La Charte renie également le droit au revenu minimum vital, à une protection sociale et à un logement décent, tel qu'il est pourtant inscrit dans de nombreuses constitutions et législations nationales. Le texte très ambigu et pernicieux précise : " afin de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, l'Union reconnaît et respecte le droit à une aide sociale et une aide au logement destinées à assurer une existence digne à tous ceux qui ne disposent pas de

ressources suffisantes, selon les modalités établies par le droit communautaire et les législations et pratiques nationales ". Pas question de déterminer, au niveau européen, le seuil de revenu en dessous duquel il serait " indécent " de descendre dans les pays de l'UE ou encore l'obligation de programmer des logements sociaux, par exemple !

Les droits des femmes se résument pratiquement à celui de " se marier et de fonder une famille ". Les immigrés, eux, ont le droit de ne pas être " expulsés collectivement "

Cette Charte est en retrait sur d'autres textes internationaux, comme " la Déclaration universelle des droits de l'homme ", écrite en 1948, il y a plus d'un demi-siècle. En revanche, le document fait la part belle au droit de propriété et à la liberté d'entreprendre. Bref, une charte à l'image de l'Europe libérale.

Majorité qualifiée et unanimité

Au niveau européen, tout ce qui concerne le marché et la monnaie se décide à coup de règlements et de directives à la majorité qualifiée, à l'exception de quelques verrous qui ont pu jusqu'à présent protéger les services publics (à condition qu'un Etat ait la volonté et l'audace d'utiliser son veto pour cela). Mais ces verrous sont en passe de sauter. Par contre, tout ce qui concerne les normes sociales et fiscales, qui pourraient entraver la liberté des entreprises et la libre circulation des capitaux, est soumis à l'unanimité (il suffit d'un Etat pour tout bloquer). Il en résulte que les projets de directives sur le social et la fiscalité, adoptés à l'unanimité, sont généralement vidés de leur sens ou transformés en simples recommandations, sans obligation de transposition dans les législations nationales.

Les documents de la Conférence Intergouvernementale, qui prépare le Traité de Nice, comportent des amendements à l'article 137 du Traité d'Amsterdam sur les dispositions sociales. Un des amendements, qui satisfait la Confédération européenne des syndicats (CES), ouvre la possibilité de décisions, à la majorité qualifiée, sur les questions sociales.

Mais, dans la foulée, un des textes préparé par la Présidence française prévoit l'adoption d'une directive sur " les conditions d'octroi des allocations de chômage " Il s'agirait de définir, au niveau européen, " les conditions de perception de rémunération, les limitations au bénéfice des allocations de chômage, ainsi que



attac

la définition de la disponibilité des chômeurs pour le marché de l'emploi ". Si une telle directive est adoptée (il n'y aura pas de droit de veto), les législations nationales devront être adaptées aux conditions inscrites dans la directive. Livrer à la Commission européenne, aujourd'hui ultra libérale, la possibilité de concevoir une initiative de directive sur ce sujet représente un terrible danger pour les revenus des travailleurs qui se trouvent sans emploi.

Les réformes institutionnelles préalables à l'élargissement à l'Est.

Le Conseil européen s'engage dans un processus d'élargissement avec pour objectif d'étendre l'Union européenne à 27 Etats. D'ici 2004, un premier groupe de six Etats (Pologne, République tchèque, Hongrie, Slovaquie, Estonie, Chypre) devrait rentrer dans l'Union, suivi d'un deuxième groupe avant 2007 (Bulgarie, Lituanie, Lettonie, Roumanie, Slovaquie). Cet élargissement, qui se prépare sans droits sociaux, servira les seuls intérêts des marchands qui ne voient dans l'Europe centrale et orientale qu'un énorme marché attendant d'être conquis et un réservoir de main d'œuvre hautement qualifiée, pouvant travailler à bas prix.

De plus, en 2003, une première armée européenne, dans le cadre de l'OTAN et englobant une partie des pays de l'Est, sera constituée avec une force de 180 000 militaires.

Révision de l'article 133 du Traité d'Amsterdam : danger !

Le commissaire européen, Pascal Lamy, pousse à obtenir une révision de l'article 133 du Traité d'Amsterdam, de telle sorte que les Etats n'aient plus la possibilité de s'opposer à des accords pris, par les instances européennes, à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou dans d'autres enceintes internationales. De tels accords concerneraient les investissements, les droits de propriété intellectuelle, les services. Au nom de la Commission, et sans aucune consultation démocratique, il dépose au siège de l'OMC à Genève des textes qui engagent irrémédiablement les pays et les populations européennes dans la voie de la libéralisation et la privatisation des services, en particulier l'enseignement et la santé.

TOUS ENSEMBLE

La mobilisation pour Nice et après Nice (de juillet à décembre 2001, ce sera au tour de

Belgique d'occuper la présidence européenne) est décisive.

Face au projet de Charte et des autres enjeux liés à la dérive libérale, antisociale et antidémocratique de nos gouvernements, nous voulons faire d'abord toute la lumière sur les mesures qui se prennent sans nous et contre nous. Nous voulons faire le maximum pour empêcher l'adoption et la concrétisation de ces mesures. Nous voulons imposer à nos gouvernements une vraie Europe sociale, soucieuse d'une réelle répartition des richesses qui permettent à chacun(e) de vivre dans la dignité. Nous voulons une Europe avec de vrais droits sociaux et politiques et non la charité. Nous voulons une Europe qui instaure l'égalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes. Nous voulons une Europe solidaire avec les peuples du tiers monde et accueillante pour les demandeurs d'asile. Nous voulons reprendre la parole qui nous a été confisquée par des institutions obsolètes et non démocratiques, pour définir ensemble ce que nous voulons, tout en permettant à chaque collectif, organisation, coordinations nationales et internationales de porter leurs propres revendications.

Seattle, Davos, Washington, Genève, Bruxelles, Prague, Amsterdam, Cologne, Lisbonne, Nice..., désormais, les " grands " de ce monde (FMI, banque mondiale, OMC, G7, Commission et Conseil européens...) ne peuvent plus se réunir en secret pour décider du sort des peuples, sans eux et contre eux.

Nous serons tous ensemble à Nice, dès le 6 décembre 2000: le mouvement syndical européen, les collectifs ATTAC, les coordinations contre l'OMC et la marchandisation du monde, les coalitions pour l'abolition de la dette des pays du tiers monde, le réseau des Marchés européennes, déjà à la base des mobilisations à Amsterdam et Cologne.

Ici, en Belgique, dans nos mobilisations communes et à partir de nos organisations respectives, nous voulons faire avancer nos revendications pour une autre société: une fiscalité plus juste, une redistribution plus juste des richesses, le droit au travail et à un revenu garanti individuel permettant à chacun(e) de vivre dans la dignité, le droit au logement et à des soins de qualité, à des services publics performant et avec accès gratuit pour les plus démunis, une politique d'accueil digne d'un pays démocratique, etc.



attac

La présidence du Conseil européen, qu'occupera Belgique, le deuxième semestre 2001 sera une des occasions importantes pour continuer à poser nos revendications sur le terrain politique.

Denis Horman, animateur du réseau belge des Marchés et membre d'ATTAC-Liège. liege@attac.org

RAPPEL :

Le collectif d'organisation des mobilisations de Nice en décembre (les 6 et 7) vous proposent de vous abonner à leur liste d'information (pas plus de 1 message par semaine). Nice ? A l'occasion du dernier sommet européen sous présidence française les syndicats européens ainsi que les organisations de la société civile se mobilisent pour manifester et organiser contre-sommet, actions festives etc.

Pour vous abonner (et recevoir environ un message par semaine):

1 - envoyer un message vide à : nice2000-info-request@ras.eu.org / mettre en objet: subscribe
2 - ou cliquez ici: nice2000-info-request@ras.eu.org?subject=subscribe

La clause du citoyen le plus favorisé

Communication du Comité ATTAC Val d'Orge (91), le 30 septembre 2000. Document exploratoire afin de recueillir des avis sur la proposition de création d'un nouveau droit dans la zone de l'Union Européenne, soit :

" LA CLAUSE DU CITOYEN LE PLUS FAVORISE "

INTRODUCTION

Par notre adhésion à ATTAC, nous prenons conscience du contexte économique libéral dans lequel évolue notre société.

Depuis deux ans nous disons : le monde n'est pas une marchandise et oeuvrons pour nous approprier ensemble l'avenir de notre monde.

Nos amis canadiens nous proposent l'idée qu'il n'y a rien de plus urgent à faire que de proposer un modèle alternatif de société.

Ainsi nous vous proposons de réfléchir ensemble à ce qui serait un nouveau droit dans nos vieux pays européens qui viendrait niveler par le haut les avantages acquis et ouvrir une voie pour plus de progrès.

C'est un nouveau modèle de société que nous proposons.

Face à la politique économique libérale de l'Union Européenne, la situation est propice pour donner du social à la construction européenne, car :

L'UE a mis en chantier une Charte des Droits fondamentaux qui devrait être adoptée lors du sommet de Nice,

La France est présidente de l'UE et tient à la promulgation de cette charte pendant son mandat.

SOURCE DE L'INSPIRATION DU NOUVEAU DROIT PROPOSE :

C'est la clause de la nation la plus favorisée appliquée péremptoirement par l'OMC et qui consiste à l'extension à tous les pays composant l'OMC, de tout avantage significatif résultant d'un accord commercial bilatéral, entre deux pays.

LE NOUVEAU DROIT

La clause du citoyen le plus favorisé consiste à généraliser à tous les citoyens de l'UE de tout avantage acquis, de tout accord, de toute convention, passé par un état pour ses ressortissants ou entre états de l'UE dans les domaines des droits fondamentaux de l'être humain figurant déjà dans les différentes conventions adoptées par les pays de l'UE et les Nations Unies.

Ces droits fondamentaux se réfèrent à l'éducation, la santé, le logement, les conditions de vie, la distribution de l'eau, les services publics.

QUELQUES EXEMPLES

La Suède accorde un congé de maternité de 24 semaines, c'est l'avantage le plus significatif à appliquer et non pas la directive européenne qui propose 16 semaines.

La France a reconnu le paiement du salaire intégral pendant deux ans plus une indemnité aux ouvriers licenciés de Cellatex, à Givry, ce qui remplace une allocation chômage dégressive comme c'est le cas actuellement.

En France, les repas servis dans les cantines scolaires ne sont pas frappés de la TVA, alors que l'UE propose l'uniformisation de l'application de cet impôt en vigueur dans certains pays.

LA DEMARCHE PROPOSEE



attac

Chacun, à sa place, citoyen, citoyenne, syndicaliste, militant associatif, devrait s'approprier cette proposition et la faire sienne.

Quelle serait la voie la plus appropriée pour faire avancer l'idée ? Faudrait-il faire une pétition, se mobiliser, manifester, présenter des requêtes aux organisations officielles ? Le Parlement européen a mis en place un bureau de PETITIONS, auquel chaque citoyen européen peut adresser une requête.

Ce nouveau droit pourrait être adopté par le mécanisme de co-décision du Conseil des Ministres de l'UE et du Parlement Européen.

POINT IMPORTANT

Il serait un nouveau droit résultant d'une législation européenne et qui donnerait droit à recours devant la justice de tout citoyen européen se considérant lésé dans l'application du droit en question.

QUELQUES MODALITES

Recenser les pratiques de tous les pays de l'UE dans les domaines cités et les geler pour éviter toute détérioration. Les classer par ordre décroissant d'avantage et sélectionner les plus favorables. Les appliquer à tout accord ou convention proposés par les institutions de l'UE (Conseil des ministres, Commission européenne, Parlement européen).

A contrario, toute proposition de modification d'un droit qui irait dans un sens régressif, serait à rejeter.

Quelques exemples

La libéralisation des services postaux suédois, a entraîné la suppression de 25% des bureaux de poste et de 30% des emplois postaux.

La libéralisation des chemins de fer anglais, a produit la catastrophe qu'on connaît.

La marchandisation de l'énergie et de la distribution de l'eau, a entraîné la suppression de ces services à certaines populations non solvables.

Une fois mise en forme définitivement, cette proposition devrait parvenir à :

- tous les acteurs sociaux, syndicats, etc.
- les parlementaires français
- la Présidence française de l'UE
- la Convention de 62 membres formée par l'UE pour étudier la Charte des Droits fondamentaux des citoyens européens.

CONCLUSION

La création de ce nouveau droit, replace l'être humain au centre de la société et au-dessus des lois économiques, et produit l'alignement par le haut de tout avantage social en vigueur ou à venir au sein de l'Union Européenne.

Réfèrent du comité ATTAC: Alexandre Nikichuk, téléphone 01 60 84 78 93, e-mail : essonne@attac.org

En Quête du Grisbi.

Voici une action conjointe organisée le 19 novembre conjointement par des groupes d'ATTAC en France et en Espagne. Pour en savoir plus merci de contacter attac09@attac.org et/ou catalunya@attac.org Vous aussi vous pouvez participer... on a toujours un paradis fiscal près de chez soi en Europe et ailleurs...

Parce que l'argent n'a ni odeur ni frontière le kit ATTAC09 «en quête du grisbi » vous permettra de dénoncer des paradis fiscaux et judiciaires.

Equipé de votre kit (habit de juge et flacon pulvérisateur), placez-vous sur un axe routier et faites de l'auto-stop en annonçant votre destination : « ANDORRE , LIECHTENSTEIN, MONACO, ... ».

Phase 1 :

Si vous avez bien choisi votre emplacement (fort trafic, vitesse faible des véhicules, visibilité optimale ...) chaque automobiliste remarquera la présence d'un juge qui souhaite se rendre dans un paradis fiscal et en 15 minutes vous serez vu par environ 1000 personnes (base de calcul sur la N20 direction ANDORRE en heures de pointe le week-end).

Phase 2 :

Et si une voiture s'arrête ? Surtout ne montez pas ! ! ! ! ! Ce n'est pas le but.

Présentez-vous, «je suis le juge Tartemuche et je mène une enquête sur un réseau international de blanchiment d'argent sale, je suppose que vous allez en ANDORRE ? (en sortant votre flacon pulvérisateur) je n'ai pas le droit de mener mon enquête en principauté d'ANDORRE et comme vous le savez l'argent n'a pas d'odeur ; je vais vous demander de bien vouloir me montrer les billets que vous allez déboursier là bas, ainsi je pourrai les couvrir de ce parfum et grâce à ce stratagème, quand ces billets reviendront sur notre territoire national, je pourrai être certain de leur origine. »



attac

Cette action peut être menée n'importe où pour la phase 1, mais pour la phase 2 il est souhaitable de se placer dans un département proche d'un PF.

Le kit ATTAC09 «en quête du grisbi » coûte environ 60F et demande 2 heures de travail pour sa réalisation, si cette action vous intéresse prenez contact avec notre groupe local ATTAC09.

Amusez-vous bien.

En Ariège, sur la route d'ANDORRE, les quêteurs de GRISBI opéreront le dimanche 19 novembre.

Et l'AG d'ATTAC France

L'assemblée générale d'ATTAC France se déroulera samedi 28 et dimanche 29 novembre. Si vous n'avez pas encore pensé faire vos réservations d'hôtel ou de repas, il est encore temps mais il faut vous presser.

Pour plus d'informations :
<http://attac.org/fra/asso/doc/stbrieuc.htm>
ou contacter directement Christian Paradis au 02.96.33.37.70

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/rdv/>>

- Mardi : IE: DUBLIN – CH: TICINO – FR: COMMINGES
- Mercredi: FR: PARIS 11 – COMMINGES - RENNES
- Jeudi: IE: DUBLIN – FR : COMMINGES – MARSEILLE – MARTIGUES – ROUEN
- Vendredi : COMMINGES – TALANCE – CLERMONT FERRAND